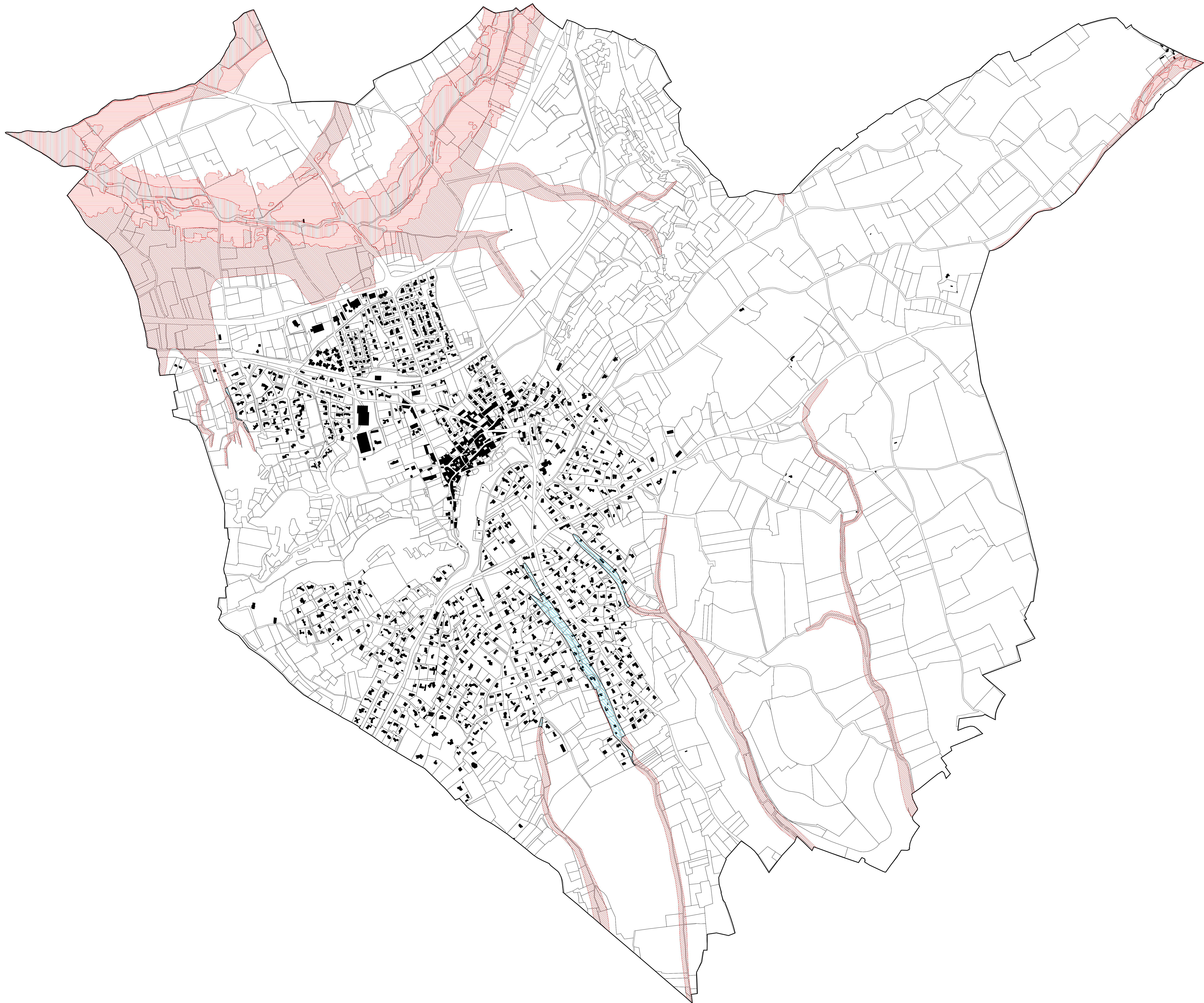




DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

ELABORATION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATION
SUR LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU RHONY

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA COMMUNE DE
LANGLADE

CARTOGRAPHIE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

F-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort	M-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré
F-U = zone urbaine inondable par un aléa fort	M-U = zone urbaine inondable par un aléa modéré
F-UU = zone non urbaine inondable par un aléa fort	M-UU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré
R-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel	R-U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel
R-UU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel	

— Limite de commune

MAI 2017

